

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14^{ème} jour de décembre 2020 et par visioconférence

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, François Fournier, Serge Bilodeau, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, Jacques Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Ordre du jour

- 1- Ordre du jour
 - 1 a) Période de questions du public
- 2- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020
 - 2 a) Adoption du procès-verbal de correction
 - 2 b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12^{ème} jour de novembre 2020
- 3.- Comptes fournisseurs de novembre 2020
 - 3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en novembre 2020, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règ. no .
- 4- Avis de motion et présentation de règlements
 - 4.1- Avis de motion – Amendement – règlement no 607
 - 4.1.1 Présentation du projet de règlement no 653
 - 4.2- Avis de motion – règlement – taxation 2021
 - 4.2.1 Présentation du projet de règlement
- 5- Résolutions
 - 5.1- Réserve 2020
 - 5.2- Eurovia - paiement
 - 5.3- Projets récréotouristiques
 - 5.4- Lettre d'entente – 02-0057
 - 5.5- Lette d'entente – 02-0064
 - 5.6- Règlement grief no 06 et rétro
 - 5.7- Adhésion – Combeq
 - 5.8- Modifications – Programme d'incitatifs
 - 5.9- Embauche – Agent de développement – remplacement paternité
 - 5.10- Embauche – Adjointe administrative – remplacement maternité
 - 5.11- Embauche – Adjointe administrative – temps partiel
 - 5.12- Réserve foncière – Parc entrepreneurial
 - 5.13- TECQ 2019/2023
 - 5.14- Congédiement – Employé 02-003
 - 5.15- Dérogation mineure – 4, rue Joseph-Elzéar
 - 5.16- Dérogation mineure – 17, rue Jori-Smith
 - 5.17- Le Versant – Entente
 - 5.18- Eastern Alliance – mandat 2021
 - 5.19- Formation – conseiller
 - 5.20- Offre d'emploi – Agente administrative 3
 - 5.21- Modification aux autorisations de signature – effets bancaires
 - 5.22- Demande de modification de plans pour un secteur assujetti au PIIA - Chemin du Haut-Lieu, Groupe Le Massif
 - 5.23- Secrétariat aux aînés du ministère de la santé et des services sociaux :

Participation de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François à la demande collective coordonnée par la MRC de Charlevoix pour la mise en œuvre des plans d'action MADA en faveur des aînés

6. Prise d'acte de la liste des permis émis en novembre 2020
7. Courrier de novembre 2020
8. Divers
9. Rapport des conseillers(ères)
10. Questions du public
- 11- Ajournement ou levée de l'assemblée

Rés.041220

1.- Ordre du jour

Il est proposé par M. François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

1 a) Période de questions portant sur l'ordre du jour

Rés.051220

2- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9^{ème} jour de novembre 2020

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 9^{ème} jour de novembre 2020 est accepté, tel que rédigé et communiqué.

Rés.061220

2 a) Adoption du procès-verbal de correction

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal du procès-verbal de correction est accepté, tel que rédigé et communiqué.

Rés.071220

2 b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12^{ème} jour de novembre 2020

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 12^{ème} jour de novembre 2020 est accepté, tel que rédigé et communiqué.

Rés.081220

3- Comptes à payer – novembre 2020

NOM

SOLDE

FOURNISSEURS REGULIERS

AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI

2020-11-01 288775

938.76

ENTRETIEN MÉNAGER BU

2020-11-01 290556	816.32
ENTETIENT MÉNAGER BU	
2020-11-01 290800	248.34
ENTRETIEN ÉGLISE	
2020-11-07 291672	836.73
ENTRETIEN MÉNAGER BU	
2020-11-01 291775	455.29
MÉNAGE ÉGLISE	
TOTAL	3 295.44
ÉNERGIES SONIC INC.	
2020-11-03 00068000356	3 800.81
DIESEL	
2020-11-09 00068157464	2 297.27
DIESEL	
2020-11-17 00068321900	3 154.86
DIESEL	
2020-11-23 00068371874	1 695.68
DIESEL	
2020-11-24 64665690-651313	-4 361.68
CRÉDIT	
TOTAL	6 586.94
A.TREMBLAY & FRERES LTEE	
2020-11-01 96999	191.84
COMPTEUR D'EAU (CHAN	
2020-11-01 97105	397.24
COMPTEURS D'EAU DÉPA	
2020-11-01 97110	1 852.52
COMPTEURS D'EAU + BA	
2020-11-01 97111	392.28
COMPTEURS D'EAU (CHA	
2020-11-01 97131	189.63
COMPTEURS D'EAU (ÉGL	
2020-11-01 97133	442.66
COMPTEURS D'EAU	
TOTAL	3 466.17
ALAIN BLANCHETTE	
2020-11-01 899PRSF	285.00
PRISE DE PHOTOS DES	
TOTAL	285.00
BOIVIN & GAUVIN INC.	
2020-10-31 FC20004435	6 932.99
BOUEILLES DE REMPLA	
TOTAL	6 932.99
BOUCHARD ET GAGNON	
2020-11-24 16CG0059(2)	1 516.79
SERVITUDE PONCEAU HO	
TOTAL	1 516.79
BRIDGESTONE CANADA INC.	
2020-10-05 6505280139	439.58
PNEUS D'HIVER GMC	
2020-11-01 6505504442	998.90
PNEUS D'HIVER F-150	
TOTAL	1 438.48
9255-6463 QUÉBEC INC.	
2020-11-01 5650	506.62
SACS D'ACCUEIL AUX N	
2020-11-01 5794	143.72
MASQUES COVID	
TOTAL	650.34
CALTECH SERVICES D'ÉQUILIBRAGE AIR & EAU	
2020-11-01 0000033646	700.20
VÉRIFICATION DÉBIMÈT	
TOTAL	700.20
CAMION INTERNATIONAL ELITE	
2020-11-24 404429	356.99
ENTRETIEN #56	
TOTAL	356.99

CENTRE JARDIN DE LA BAIE		
2020-11-24	3581 - 3582	2 488.61
ENTRETIEN DES PLATS		
TOTAL		2 488.61
CHEMACTION		
2020-11-01	F 66110	877.84
FORMATION POUR LES P		
TOTAL		877.84
CHEZ S. DUCHESNE INC.		
2020-11-13	0240054	165.01
CLOU TOIT + VENTILAT		
2020-11-17	0240478	60.90
PROTECTEUR AV-TOIT P		
2020-11-19	0240763	231.89
MADRIER 2 X 4		
2020-11-19	0240765	40.70
VIS TEK TETE WAFER A		
TOTAL		498.50
GARAGE CHRISTOPHE LAJOIE		
2020-11-01	6703	78.19
POSE & EQUILIBRAGE P		
TOTAL		78.19
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX		
2020-11-19	76510	769.86
INSTALLATION BOOSTE		
TOTAL		769.86
CONSTRUCTION M.P.		
2020-11-11	4142	923.90
SABLE HIVERS		
2020-11-30	4319	229.95
ASPHALTE		
TOTAL		1 153.85
CONSTRUCTO SÉ@O		
2020-11-24	01/11/2020	24.35
AVIS		
TOTAL		24.35
CONSTRUCTION DJL INC.		
2020-11-05	2020 18069225	436.69
BILLET A16AA0003259/		
TOTAL		436.69
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.		
2020-11-30	30/11/2020	-66.15
CRÉDIT		
TOTAL		-66.15
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS		
2020-11-01	1962.23	1 962.23
MANDAT ET FORMATION		
TOTAL		1 962.23
GROUPE ENVIRONEX		
2020-11-01	594182	31.62
EAU POTABLE PRSF		
2020-11-01	594183	503.59
EAU POTABLE MAILLARD		
2020-11-01	594184	93.71
EAU POTABLE VERSANT		
2020-11-01	594185	85.66
EAU POTABLE PARTICUL		
2020-11-01	594186	273.36
EAU USÉE RUE BERGERO		
2020-11-01	615906	295.77
EAU USÉE		
2020-11-01	617344	22.43
EAU POTABLE VERSANT		
2020-11-01	623809	31.62
PUITS VILLAGE R3		
2020-11-01	623810	380.57
EAU POTABLE MAILLARD		

2020-11-01 623811	59.79
EAU POTABLE - LE VER	
2020-11-01 623812	40.82
EAU-POTABLE	
2020-11-01 623813	311.30
EAU USÉE	
2020-11-30 632981	50.02
EAU POTABLE PRSF	
2020-11-30 632982	381.15
EAU POTABLE MAILLARD	
2020-11-30 632983	56.34
EAU POTABLE VERSANT	
2020-11-30 632984	129.92
EAU USEE RUE BERGERO	
TOTAL	2 747.67
EQUIPEMENT GMM INC.	
2020-11-01 145040-S	22.14
NOIR	
2020-11-01 145041-S	35.73
COULEUR	
2020-11-01 14519-S	70.96
COULEUR	
2020-11-01 145258-S	17.19
NOIR	
2020-11-01 145259-S	103.02
COULEUR	
2020-11-01 145718-S	49.34
NOIR	
TOTAL	298.38
ÉQUIPEMENTS SURVIE MARITIME INC.	
2020-11-19 29001	38.98
RECHARGE CYLINDRE D'	
TOTAL	38.98
E.R.L.ENR.	
2020-11-01 476889	988.12
BORNE SÈCHE LAC DIAN	
2020-11-01 476899	624.28
SABLE ET GRAVIER	
TOTAL	1 612.40
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	
2020-11-02 202002852459	190.00
AVIS DE MUTATION	
TOTAL	190.00
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	
2020-11-04 41693	59.26
LIME RONDE + BOUGIE	
TOTAL	59.26
GARAGE A. COTE	
2020-11-01 40957	27.59
DES ORINGS POUR LOAD	
2020-11-18 41076	1 092.26
PNEUS F-550	
TOTAL	1 119.85
GROUPE ULTIMA INC.	
2020-10-31 22884 -01	174.00
ASSURANCES VOIRIE	
2020-11-30 30/10/2020	106 377.00
RENOUVELLEMENT POLIC	
TOTAL	106 551.00
GROUPE PAGES JAUNES	
2020-11-13 INV01378791	141.56
PLACEMENT MOBILE	
TOTAL	141.56
L'ARSENAL	
2020-11-01 105985	382.00
DIFFUSSEUR + RACCORD	
2020-11-01 106168	1 522.56

DIFFUSSEUR + RACCORD	
TOTAL	1 904.56
LAROCHE LETTRAGE ET GRAVURE	
2020-11-01 10828	91.87
PANNEAUX POINTS DE R	
TOTAL	91.87
LES ATTACHES TRANS-QUEBEC INC.	
2020-11-01 300764	154.07
FLAT WASHER + SLOVER	
2020-11-01 300937	10.93
GR8 NOIR	
2020-11-01 300967	22.28
FLAT WASHER NOIR 5/8	
2020-11-10 301522	66.69
BOK FLA SO SS 8X2	
TOTAL	253.97
LES HUILES DESROCHES INC.	
2020-11-10 00124970863	1 397.90
DIESEL	
TOTAL	1 397.90
LE SPÉCIALISTE DU STYLO - PAPETERIE INC.	
2020-11-26 639720-1	745.04
CHAISE PHILIPPE	
TOTAL	745.04
LOCATIONS GALIOT INC.	
2020-11-17 70147	123.83
CLOUEUSE À BARDEAUX	
2020-11-19 76634	20.21
ÉQUERRE DE TOITURE P	
2020-11-19 123.83	123.83
CLOUEUSE A BARDEAUX	
TOTAL	267.87
LOUISON SIMARD	
2020-11-09 23	280.00
30 MASQUES EN COTTON	
TOTAL	280.00
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	
2020-11-26 0000189105	317.64
COUR MUNICIPALE DE L	
TOTAL	317.64
MRC DE CHARLEVOIX	
2020-11-01 6180	5 491.60
FORET - MAIN D'OEUVR	
2020-11-27 6229	21.10
INTERURBAINS ET SDA	
TOTAL	5 512.70
PIECES D'AUTOS G.G.M.	
2020-11-01 084-428908	486.99
PEINTURE + PRAMER	
2020-11-01 084-428910	169.22
EPOXY + PRIMER	
2020-11-18 084-430470	115.40
BUTANE TORCH	
2020-11-19 084-430600	12.36
TRANSPORT POUR PETIT	
2020-11-19 084-430644	77.73
COURROIE POUR PETIT	
2020-11-23 084-430952	78.73
HUILE ET CONTENANTS	
2020-11-24 084-431010	6.90
RESSORT POUR PETIT S	
2020-11-25 084-431241	167.81
RESSORT + FILTRE HUI	
2020-11-26 084-431256	169.23
FLUIDE ECHAPPEMENT	
TOTAL	1 284.37
PAT MÉCANICK INC.	

2020-11-14	567	1 029.03
ENTRETIEN NIVELEUSE		
TOTAL		1 029.03
PG SOLUTIONS INC.		
2020-11-25	STD41541	2 242.01
IMPARTITION GESTION		
TOTAL		2 242.01
PHIL. LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.		
2020-11-24	0092245	36.97
BRG FLANGE 1 3/4" 2		
TOTAL		36.97
UNI-SELECT CANADA STORES INC.		
2020-11-03	1692-03/11/2020	204.97
RIVETS + GANTS		
2020-11-04	1692-04/11/2020	159.43
RIVETEUSE MANUELLE		
2020-11-19	1692-139382	43.67
FOURNITURE PATINOIRE		
2020-11-19	1692-139384	12.44
RACCORD 6MM		
2020-11-30	1692-140567	4.52
PAQUET HANDY PAK		
TOTAL		425.03
PRECISION S.G. INC		
2020-11-01	25006	1 241.73
SOUDER RIME PEPINE +		
2020-11-11	25194	405.16
NIVELEUSE + FER		
TOTAL		1 646.89
PUROLATOR INC.		
2020-11-06	445998244	5.30
FRAIS DE LIVRAISON		
TOTAL		5.30
REAL HUOT INC.		
2020-11-09	5460822	438.89
SOLENO X6M R320 CL C		
2020-11-09	5461042	149.15
MANCHON FENDU SOLENO		
TOTAL		588.04
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.		
2020-11-01	0000188734	150.62
SENS UNIQUE		
TOTAL		150.62
SANI CHARLEVOIX INC.		
2020-11-05	F001-066725	218.45
VIDANGE FOSSE SEPTIQ		
TOTAL		218.45
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.		
2020-11-17	21608	2 199.47
REP. LUM RUE SUR LA		
TOTAL		2 199.47
SCSB		
2020-11-01	87354	548.43
CHANGEMENT CHIFFRES		
TOTAL		548.43
SERRUPRO		
2020-11-01	13647	499.45
INSTALLER DEUX BOITE		
TOTAL		499.45
SIGNALISATION INTER-LIGNES		
2020-11-01	37798	6 236.83
MARQUAGE DE LA CHAUS		
TOTAL		6 236.83
SOLUGAZ		
2020-11-18	415554	114.98
CHAUFFAGE GARAGE		
2020-11-18	415572	114.98

CHAUFFAGE BUREAU		
2020-11-20 416699		90.26
LOCATION OXYGÈNE		
TOTAL		320.22
STINSON		
2020-11-01 51923		869.04
PEINTURE RÉG. VERT +		
TOTAL		869.04
STRONGCO		
2020-11-12 90960760		20.87
NIVELEUSE POMPE		
2020-11-13 90961328		6 154.64
NIVELEUSE POMPE		
TOTAL		6 175.51
TOROMONT CAT (QUÉBEC)		
2020-11-30 PSQQ0204081-1		-61.14
CRÉDIT		
TOTAL		-61.14
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS		
TOTAL		102 273.17
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL		
2020-11-01 OFD000279		258.68
DÉPLACEMENT VTT CIVI		
2020-11-02 410000		8 625.00
COÛT ANNUEL RISQUE M		
TOTAL		8 883.68
VITRERIE GILBERT		
2020-11-24 4132		439.20
ENT. PORTE GARAGE MU		
TOTAL		439.20
YVON DUCHESNE ET FILS INC.		
2020-11-04 225963		26.75
REPRODUCTION CLÉ PER		
2020-11-19 226603		1 127.56
MATERIAUX P-1 R-2		
TOTAL		1 154.31

SOUS-TOTAUX 60 FOURNISSEURS 294 148.84

Il est proposé par M. François Fournier, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour novembre 2020, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

Rés.091220

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en novembre 2020, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règ. no .

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
AUBE ANCTIL PICHETTE ET ASS.	7017	13 969.59
MACD CONSULTATIONS INC.	7018	864.96
MINISTRE DES FINANCES	7019	155 376.00
ÉNERGIES SONIC INC.	7020	2 306.52
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	7021	569.23
BOUCHARD GAGNON EXCAVATION INC.	7022	3 316.58
CAMION INTERNATIONAL ELITE	7023	323.43
C.A.U.C.A.	7024	527.74
CHEZ S. DUCHESNE INC.	7025	815.98
CONCEPTION GRAFIKAR	7026	356.42

CONSTRUCTO SÉ@O	7027	186.94
9238-9253 QUÉBEC INC.	7028	68.81
DICOM EXPRESS	7029	18.55
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	7030	441.91
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	7031	1 962.23
EDITIONS PETITE MINE INC.	7032	305.83
GROUPE ENVIRONEX	7033	508.77
EQUIPEMENT GMM INC.	7034	366.38
ÉQUIPEMENTS SURVIE MARITIME INC.	7035	48.81
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	7036	175.00
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	7037	2.90
GARAGE A. COTE	7038	304.68
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	7039	632.36
GROUPE PAGES JAUNES	7040	66.39
HEBDO CHARLEVOISIEN INC.	7041	2 029.31
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	7042	45.99
LARUE	7043	1 075.68
LES FLEURONS DU QUÉBEC	7044	341.48
LES HUILES DESROCHES INC.	7045	640.63
LOCATIONS GALIOT INC.	7046	71.66
MACPEK INC.	7047	203.94
PIECES D'AUTOS G.G.M.	7048	144.50
PERFORMANCE FORD LTEE	7049	29.96
PG SOLUTIONS INC.	7050	91.98
UNI-SELECT CANADA STORES INC.	7051	485.74
PUROLATOR INC.	7052	5.32
SOLUGAZ	7053	1 460.60
STGM ARCHITECTES	7054	628.22
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	7055	122.28
TRANSPORT ROCK BOUCHARD ENR.	7056	33.04
URBANISME & RURALITÉ	7057	3 248.05
WURTH CANADA LIMITEE	7058	191.10
YVON DUCHESNE ET FILS INC.	7059	763.94
JACQUES MORIN	7060	101.09
MÉLISSA PILOTE	7061	80.00
ISABELLE SIMARD LAVOIE	7062	50.00
ALINE DUFOUR	7063	50.00
MICHÈLE BOUCHARD	7064	50.00
STEVE DUFOUR	7065	80.00
JESSICA GUAY GIRARD	7066	50.00
MARILYN GIRARD	7067	80.00
CATHERINE JOBIN	7068	50.00
VALÉRIE LAJOIE	7069	80.00
LEON RACINE	7070	50.00
ANNE-MARIE RACINE	7071	50.00
AUDREY DUFOUR	7072	50.00
ANDRÉANNE KIROUAC	7073	50.00
GENEVIÈVE SIMARD	7074	50.00
CILOGLU DENIS	7075	455.52
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	7076	988.24
XYLEM CANADA COMPANY	7077	1 327.10
JOHN MARINGER	7078	231.63

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
REVENU CANADA	4531	9 256.93
REVENU QUÉBEC	4532	22 531.33
REVENU QUÉBEC - P. ALIM.	4533	576.05
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4534	7 497.49
HYDRO-QUÉBEC	4535	1 028.48
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4536	454.15
HYDRO-QUEBEC	4537	554.64
HYDRO-QUEBEC	4538	718.27
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4539	454.15

BELL MOBILITÉ	4540	172.45
HYDRO-QUEBEC	4541	760.46
HYDRO-QUEBEC	4542	1 030.95
HYDRO-QUEBEC	4543	275.70
HYDRO-QUEBEC	4544	417.29
HYDRO-QUEBEC	4545	51.11
HYDRO-QUEBEC	4546	40.31
HYDRO-QUEBEC	4547	157.80
HYDRO-QUEBEC	4548	602.20
HYDRO-QUEBEC	4549	344.25
HYDRO-QUEBEC	4550	116.60
HYDRO-QUEBEC	4551	260.56
HYDRO-QUEBEC	4552	3 286.97
HYDRO-QUEBEC	4553	153.48
HYDRO-QUEBEC	4554	65.89
HYDRO-QUEBEC	4555	87.90
HYDRO-QUEBEC	4556	309.07
HYDRO-QUEBEC	4557	31.23
HYDRO-QUEBEC	4558	397.53
BELL CANADA	4559	93.58
BELL CANADA	4560	144.52
BELL CANADA	4561	132.79
DERY TELECOM	4562	63.18
DERY TELECOM	4563	55.19
DERY TELECOM	4564	86.18
TELUS MOBILITE	4565	817.59
BELL MOBILITÉ	4566	172.45
HYDRO-QUEBEC	4567	214.27
HYDRO-QUEBEC	4568	742.17
HYDRO-QUEBEC	4569	1 114.30
HYDRO-QUÉBEC	4570	1 270.67

Il est proposé par M. Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de novembre 2020 et comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

4.1- Avis de motion – amendement au règlement no 607

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS DE MOTION

DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 607, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Je soussignée, Marie-Ève Gagnon, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement aux fins d'amender le règlement no 607, relatif au code d'éthique et déontologie des élus.

4.1.1 Présentation du projet de règlement no 654

PROJET DE RÈGLEMENT NO 654

“Règlement numéro 654, ayant pour but d'amender le règlement no

607, relatif au code d'éthique et déontologie des élus.

Considérant : Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François est désireux de procéder à l'amendement de son règlement no 607;

En conséquence : il est proposé par Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal adopte le règlement no 654 et statue par ce règlement ce qui suit :

Modifications proposées :

Article 4.3- Ajout

Tout membre du conseil, en caucus, lors d'une réunion de travail, en assemblée publique, au bureau municipal ou autrement dans l'exercice de ses fonctions se doit d'agir et de s'adresser avec respect à l'égard de son (ses) interlocuteur(s) et s'abstenir de toute entrave, ingérence et/ou formulation de propos disgracieux, diffamatoires, injurieux, humiliants, offensants et/ou blessants, que ce soit à l'égard de toute personne présente ou non.

Le maire conserve tous ses pouvoirs prévus en vertu du Code municipal, notamment à l'article 142

Article 5.3- Ajout

Il est également interdit à un élu de participer à une ou des rencontres, réunions, assemblées avec des tiers et d'y discuter, divulguer ou échanger sur toute information et/ou documentation confidentielle et/ou privilégiée concernant la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et/ou la conduite des affaires de cette dernière et ce pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux d'une autre personne.

4.2- Avis de motion – règlement – taxation 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS DE MOTION

DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 634 ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION 2021

Je soussigné François Fournier, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement aux fins d'abroger le règlement no 634 et ayant pour but de fixer les taux variés des taxes, des tarifs de services et de secteurs pour l'exercice financier 2021 et des conditions de leur perception.

4.2.1 Présentation du projet de règlement

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 655

PROJET DE RÈGLEMENT NO 655
(Abrogeant le règlement no 634)

POUR FIXER LES TAUX VARIÉS DES TAXES ET DES TARIFS DE SERVICES ET DE SECTEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2021.

ARTICLE 3 TAXE FONCIÈRE À TAUX VARIÉS

Taux selon la catégorie d'immeuble

Immeubles non résidentiels :	0.860 \$/100 \$ d'évaluation
Immeubles industriels :	0.860 \$/100 \$ d'évaluation
Terrains vagues desservies :	1.210 \$/100 \$ d'évaluation
Résiduelle :	0.605 \$/100 \$ d'évaluation

ARTICLE 4 TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements :

Règlement numéro 175	(Aqueduc & égout village) 150 \$/un. aqueduc & égout
Règlement numéro 250	(Le Fief du Massif) 20 \$ par immeuble
Règlement numéro 252 unitaire	(Aqu. Maillard) 150.00 \$ taux (Domaine du Ruisseau) 52 \$ par immeuble (Rue René de la Voye) 98 \$ taux unitaire
Règlement numéro 253 unitaire	(Égout Racine) 150.00 \$ taux
Règlement numéro 269 unitaire	(Egout Maillard) 150 \$ taux
Règlement numéro 330 secteur	(Infrast. « Le Hameau ») par A = 926.00 \$ + 73 \$ secteur D B1= 482.00 \$ + 73 \$ secteur D B2= 395.00 \$ + 73 \$ secteur D B3= 791.00 \$ + 73 \$ secteur D B4= 629.00 \$ + 73 \$ secteur D C = 675.00 \$ + 73 \$ secteur D D = 1 939 \$
Règlement numéro 331	(Acquisition et travaux presbytère) Fonds général
Règlement numéro 368	(Hydro « Le Hameau ») par secteur A, B, C, D = 140 \$
Règlement numéro 392	(Caserne/garage)

	Fonds général
Règlement no 412	(Hydro « Le Fief ») par secteur 324 \$
Règlement no 446	(Aqueduc & égout Grande-Pointe) Taux unitaire 22.00 \$ pour les fiches ayant l'aqueduc et/ou l'égout et également ceux dont les travaux ont pour but de les desservir
Règlement no 451	(Acquisition chargeur/souffleur) Fonds général
Règlement no 465	(Infra « Le Fief ») par secteur 315 \$
Règlement no 468	(Infrastructure « Chemin de la Martine) Fonds général
Règlement no 566	(Aqueduc – égout – Assainissement) 150 \$ aq. 150 \$ égout 78 \$ ass.
Règlement no 561	(Infrastructure « Rue René-De- Lavoye) Aqueduc 300 \$ Égout : 250.00 \$

ARTICLE 5 COLLECTE & ENFOUISSEMENT DES ORDURES

Règlement de tarification no 598

ARTICLE 6 DÉNEIGEMENT

Règlement no 531 Taux unitaire 200 \$ (terrain vacant)

ARTICLE 7 VOIRIE – ENTRETIEN

Règlement no 532 Taux unitaire 106 \$ (terrain vacant)

ARTICLE 8 ENTRETIEN RÉSEAU D'AQUEDUC

Règlement no 404 Taux unitaire 150 \$

ARTICLE 9 ENTRETIEN RÉSEAU D'ÉGOUT

Règlement no 405 Taux unitaire 100 \$

ARTICLE 10 NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en six versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300.00 \$.

Les dates d'échéance sont le 15 mars, 15 avril, 13 mai, 15 juin, 15 juillet et le 15 septembre de l'année 2021

Toutefois, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements.

ARTICLE 11 PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 12 AUTRES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions des articles 11 et 12 s'appliquent également à toutes les taxes foncières, de secteur ou spéciales, ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

ARTICLE 13 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt, au taux annuel de 14%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 14 FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 25,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré (chèque sans provision).

Des frais de rappel de compte seront exigés de 3,00 \$ lors d'un deuxième avis.

ARTICLE 15 ABROGATION

Le présent règlement a préséance et abroge à toutes fins que de droit, toutes les dispositions de règlements antérieurs sur le même objet que le présent règlement.

ARTICLE 16 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gérald Maltais, maire

Francine Dufour, sec.-très.

5- Résolutions

Rés.101220

5.1- Réserve 2020

02 13000 951	Quote-part archiviste	3 084.00 \$
02 62101 951	Quote-part Réseau Charlevoix	5 000.00 \$
23 02900 000	Électricité - modification	22 250.00 \$
23 08114 000	Aménagement Gabrielle Roy	10 000.00 \$
23 08116 000	Parcours Artistique	5 000.00 \$
23 08840 000	Sentiers de la Capitale	7 500.00 \$
02 62100 410	Noyau Villageois	5 000.00 \$
02 62100 970	Contribution à des organismes	25 000.00 \$

En conséquence : Il est proposé par M. François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la réserve des montants reliés à chaque poste budgétaire ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

Rés.111220

5.2- Eurovia – paiement

Attendu que Mme Stéphanie Pelletier, ingénieur de la MRC de Charlevoix, a analysé le décompte no 1 reçu d'Eurovia et relatif au contrat de réfection du chemin de la Martine, à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ;

Attendu que Mme Pelletier confirme l'approbation du montant deux cent quarante-huit mil cent soixante-dix dollars et quarante-neuf sous avant taxes ;

Attendu que ce paiement n'est pas final et qu'une retenue de 5 % a été appliquée ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal autorise le paiement à Eurovia et ce, tel que recommandé par Mme Stéphanie Pelletier, ingénieur.

ADOPTÉE

(Mme Marie-Ève Gagnon quitte la rencontre)

Rés.121220

5.3- Projets récréotouristiques

Attendu que M. Philippe B. Dufour, agent de développement, après analyse des deux propositions de projets reçues pour des activités récréotouristiques à être tenues sur les terrains à proximité du Parc des Riverains fait le rapport suivant ;

« Katabatik est une entreprise déjà renommée et bien connue dans Charlevoix et au Québec. Selon moi, l'expérience dans la gestion d'une activité en récré tourisme sera importante dans le développement de ce projet et sera un atout pour Katabatik. De plus, leur réseau de communication et de promotion est déjà bien établi, ce qui pourrait donner un bon coup de pouce au démarrage l'été prochain. En fin, les courants marins ne sont pas faciles à gérer à PRSF et ils sont au courant. Ils ont des appréhensions mais sont enthousiastes à créer une activité adaptée. »

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François retient l'offre de Katabatik ;

Que le conseil municipal autorise l'agent de développement à poursuivre les travaux visant l'implantation d'une activité en récré tourisme aux abords du Quai de Petite-Rivière-Saint-François avec l'organisme Katabatik.

ADOPTÉE

(Mme Marie-Ève Gagnon revient à la rencontre)

Rés.131220

5.4- Lettre d'entente – Employé no 02-0057

Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise la signature de la lettre d'entente et concernant l'employé portant le no 02-0057.

ADOPTÉE

Rés.141220

5.5- Lette d'entente – Employé no 02-0064

Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise la signature de la lettre d'entente et concernant l'employé portant le no 02-0064.

ADOPTÉE

Rés.151220

5.6- Règlement grief no 6 & Rétros

Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des rétros au montant de 4 326.19 \$ et relatif à un grief déposé à cet effet.

ADOPTÉE

Rés.161220

5.7- Adhésion – Combeq

Il est proposé par Mme Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'inspecteur en bâtiment, à la Combeq pour l'année 2021, pour un montant de 615.00 \$.

ADOPTÉE

Rés.171220

5.8- Modifications – Programme d'incitatifs

Attendu que l'organisme Accès Petite Rivière propose des amendements au Programme d'incitatifs à l'établissement ;

Attendu que le conseil municipal est en accord avec les propositions du comité, soit :

Volet 1-1 Indemnisation à la taxation

3^{ème} paragraphe – Avant modification

Pour les habitations dont la valeur municipale totale du bâtiment est évaluée à plus de 300 000\$, l'indemnisation annuelle est diminuée de 10% par tranche de 100 000\$. À titre d'exemple, pour une habitation d'une valeur évaluée à 400 000\$, l'indemnisation sur le montant de la taxe foncière est de 65% pour le premier et deuxième exercice.

3^{ème} paragraphe – Après modification

Pour les habitations dont la valeur municipale totale du bâtiment est évaluée à plus de 300 000\$. L'indemnisation est calculée sur la base de 300 000\$.

Volet 2-1 Aide au logement

1^{er} paragraphe – Avant modification

Le propriétaire qui procède à l'agrandissement ou la rénovation de sa propriété pour la réalisation d'un logement supplémentaire ou pour la réalisation d'un logement bigénérationnel a droit à une indemnisation de deux ans sur le montant de la taxe foncière due et calculé à l'exercice financier de l'année de référence. L'indemnisation équivaut à soixante-quinze pourcent (75%) du montant de la taxe foncière correspondant à la valeur ajoutée de l'immeuble.

1^{er} paragraphe – Après modification

Le propriétaire qui procède à l'agrandissement ou la rénovation de sa propriété pour la réalisation d'un logement supplémentaire ou pour la réalisation d'un logement bigénérationnel a droit à une indemnisation de quatre ans sur le montant de la taxe foncière due et calculé à l'exercice financier de l'année de référence. L'indemnisation équivaut au montant de la taxe foncière correspondant à la valeur ajoutée de l'immeuble.

Volet 3-2 Aide aux fournitures scolaires

2^{ème} paragraphe – Avant modification

À compter de septembre 2014, tout parent ou tuteur d'un enfant inscrit à l'école primaire St- François dans un niveau d'enseignement égal ou supérieur à la maternelle, mais non visé par l'aide financière du volet 3-1 *Aide à l'éducation*, a droit à un remboursement de 50\$ par enfant pour pallier aux frais scolaires annuels, notamment ceux liés à l'achat de livres et aux activités parascolaires.

2^{ème} paragraphe – Après modification

À compter de septembre 2014, tout parent ou tuteur d'un enfant inscrit à l'école primaire St- François dans un niveau d'enseignement égal ou supérieur à la maternelle, mais non visé par l'aide financière du volet 3-1 *Aide à l'éducation*, a droit à un remboursement de 50\$ par enfant soit pour pallier aux frais scolaires annuels, notamment ceux liés à l'achat de livres et aux activités parascolaires, ou à tous autres incitatifs que le conseil pourra mettre en place.

Volet 3-4-1 Aide aux nouveaux nés

Ajout au programme

Offre de remboursement d'un montant équivalent à cinquante pourcent (50%) pour l'achat de couches lavables, sur présentation de la facture d'achat

Cadeau de bienvenue du nouveau-né, au montant de 100 \$. L'acte de naissance doit être transmis avec le formulaire requis

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte les modifications demandées par Accès Petite-Rivière.

ADOPTÉE

Rés.181220

5.9- Embauche – Agent de développement – remplacement paternité

Attendu que Mme Lydie Guay avait reçu mandat pour la tenue des entrevues et pour faire rapport au conseil de ses recommandations pour l'embauche d'un agent de développement pour le remplacement de M. Philippe B. Dufour qui sera absent pour une période de 9 mois pour un congé de paternité ;

Attendu que Mme Guay recommande l'embauche de M. Marc Bertrand à ce poste de remplacement ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la recommandation de Mme Guay et procède à l'embauche de M. Marc Bertrand qui devrait débiter son emploi à titre d'agent de développement touristique, économique et de communication au sien de la municipalité le ou vers le 15 février 2021 ;

Que la période de probation sera d'une durée de 3 mois.

ADOPTÉE

Rés.191220

5.10- Embauche – Adjointe administrative – remplacement maternité

Attendu que Mme Lydie Guay avait reçu mandat pour la tenue des entrevues et pour faire rapport au conseil de ses recommandations pour l'embauche d'une adjointe administrative en remplacement de Mme Roxanne Dufour qui sera absente pour une période de 12 mois pour un congé de maternité ;

Attendu que Mme Guay recommande l'embauche de Mme Geneviève Bouchard à ce poste de remplacement ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'embauche de Mme Geneviève Bouchard tel que recommandé par Mme Guay et dont l'emploi a débuté le 7 décembre 2020 afin que Mme Dufour puisse lui transférer les dossiers en cours et procéder à sa formation en taxation et comptes fournisseurs ;

Que la période de probation sera d'une durée de 3 mois.

ADOPTÉE

Rés.201220

5.11- Embauche – Adjointe administrative – temps partiel

Attendu que le service administratif accuse certain retard ;

Attendu la nécessité de procéder à l'embauche d'une ressource à temps partiel, à raison de 2 jours/semaine, pour une période minimum de 6 mois ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'embauche de Mme Julie Boivin, à raison de 2 jours/semaine, au

poste d'adjointe administrative et pour une période minimum de 6 mois.

ADOPTÉE

Rés.211220

5.12- Réserve foncière – Parc entrepreneurial

Attendu que des demandes d'acquisition de terrains au Parc entrepreneurial sont déposées à la municipalité ;

Attendu qu'il n'y a plus de terrain de disponible actuellement ;

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est désireuse d'agrandir le parc entrepreneurial afin de répondre à la demande ;

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire réserver des terrains adjacents au parc actuel ;

Attendu que les propriétaires de ces parties de terrains sont informés de la présente réserve ;

Attendu la nécessité, dans un premier temps, de faire procéder aux descriptions techniques reliées à ces dits terrains nécessaires à l'agrandissement du Parc entrepreneurial ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que mandat, est par la présente donné, à la firme Tremblay, Fortin, arpenteurs à l'effet de procéder à la production du plan et des descriptions techniques.

Rés.221220

5.13- TECQ 2019/2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés.231220

5.14- Congédiement – employé no 02-003

Considérant que l'employée no 02-003 a gravement contrevenu aux obligations qui lui incombent, notamment, à ses obligations de loyauté et d'honnêteté ainsi qu'à ses obligations prévues au Code d'éthique et de déontologie de la municipalité de Petite-Rivière-St-François ;

Considérant que l'employée a été rencontrée à ce sujet et qu'elle a eu l'occasion de faire part de ses observations ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal congédie l'employé no 02-003.

ADOPTÉE

Rés.241220

5.15- Dérogation mineure – 4, rue Joseph-Elzéar

Attendu que la dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 4 rue Joseph-Elzéar implanté à 4,35 mètres de la limite arrière du lot 4 791 806 alors que l'article 5.3.2 du Règlement de zonage #603 précise qu'un bâtiment principal sis en zone U-9 doit être implanté à un minimum de 7,5 mètres de la limite arrière d'un lot ;

Attendu que le comité consultatif a été saisi de ladite demande de dérogation mineure ;

Attendu que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter ladite demande de dérogation ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Mme Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme en raison de l'année de la construction qui date de 1979 et que plusieurs propriétaires se sont succédés pour l'acquisition de ce dit bâtiment.

ADOPTÉE

Rés.251220

5.16- Dérogation mineure – 17, rue Jori-Smith

Attendu que la dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire d'une superficie de 20,32 mètres carrés implanté à 0,53 mètre dans la limite latérale gauche du lot 4 793 132, alors que l'article 7.2.3 du Règlement de zonage #603 précise que tout bâtiment complémentaire doit être érigé à un minimum de 1,5 mètres de la limite latérale et arrière d'un lot ;

Attendu que le comité consultatif a été saisi de ladite demande de dérogation mineure ;

Attendu que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de refuser ladite demande de dérogation ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Mme Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et demande que le bâtiment secondaire soit déplacé à 1.5 mètres de la limite latérale et ainsi se conformer au règlement en vigueur.

ADOPTÉE

Rés.261220

5.17- Le Versant – Entente d'échange

Attendu qu'il est nécessaire pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François de procéder à l'acquisition d'un terrain dans le secteur du Versant du Massif, pour l'installation d'une citerne enfouie et devant servir au service incendie et pour couvrir cette partie du territoire de la municipalité, n'ayant peu ou pas de couverture incendie ;

Attendu que la municipalité peut ainsi se conformer à une autre exigence due au schéma de couverture de risque incendie présentement en vigueur ;

Attendu que le Versant du Massif est disposé à procéder à un échange avec la municipalité, soit céder un terrain accessible par le Chemin Josaphat et également par le Chemin Les Vieilles Côtes et dont l'évaluation municipale est de 75 000 \$;

Attendu que cet échange viendrait annuler toutes les taxes dues par Le Versant ;

Attendu que la municipalité est en accord avec l'acquisition de toutes les rues non encore transférées à la municipalité ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte l'échange avec Le Versant du Massif ;

Que le notaire de Le Versant du Massif procèdera à la rédaction des contrats à intervenir entre les parties et ainsi finaliser ce dossier.

ADOPTÉE

Rés.271220

5.18- Eastern Alliance – mandat 2021

Considérant la satisfaction des travaux en formation et communication sur les réseaux sociaux de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François d'Eastern Alliance pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020 ;

Considérant qu'Eastern Alliance a déposé une programmation pour l'année 2021 ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. François Fournier et résolu à la majorité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal accepte le mandat à donner à Eastern Alliance pour l'année 2021 et pour un montant n'excédant pas 20 000 \$.

ADOPTÉE

Rés.281220

5.19- Formation – conseiller

Attendu que messieurs Serge Bilodeau et François Fournier, conseillers au siège no 1 et no 2, désirent assister à la formation suivante :

Communiquer efficacement

Attendu que cette formation est axée sur la communication interpersonnelle et permet d'améliorer la compréhension mutuelle, le climat de travail et la gestion du temps et qu'elle aide à dénouer des impasses auxquelles les employés peuvent être confrontés entre eux, avec leur supérieur ou en lien avec les citoyens ;

Attendu les objectifs poursuivis par cette formation, soit :

- Reconnaître votre style de communication et celui de votre interlocuteur
- Gérer le stress généré par la communication
- Exercer du leadership dans votre communication
- Utiliser des outils et des méthodes en fonction du but à atteindre
- Mesurer l'impact de votre communication et l'ajuster au besoin

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal accepte que ces membres du conseil puissent participer à cette formation et pour un coût de 880 \$;

Que le poste budgétaire no 02 11000 454 sera diminué de ce même montant.

ADOPTÉE

Rés.291220

5.20- Offre d'emploi – Adjointe administrative 3

Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents ;

Que le conseil municipal autorise l'affichage à l'interne du poste d'adjointe administrative 3.

ADOPTÉE

Rés.301220

5.21- Modification aux autorisations de signature – effets bancaires

Il est proposé par M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents ;

Que le conseil municipal autorise la modification suivante, pour la signature des effets bancaires ;

Soit : Enlever l'employé no 02-003 et ajouter l'employé no 02-0014

ADOPTÉE

Rés.311220

5.22- Demande de modification de plans pour un secteur assujetti au PIIA - Chemin du Haut-Lieu, Groupe Le Massif

CONSIDÉRANT que la demande de la Société immobilière du Massif de Charlevoix vise à permettre la modification de l'apparence extérieure de bâtiment inclus dans un projet que la Municipalité a déjà approuvé par résolution en 2016 ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un bâtiment principal en zone Rc-3 est une intervention assujettie Règlement sur les Plan d'implantation et d'intégration architectural #587 et que la présente demande vise à autoriser un type d'apparence extérieure et non pas une construction ;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural #587 chacun des bâtiments principaux planifié dans ce projet devra faire l'objet d'une analyse par le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et être approuvé par résolution du Conseil Municipal avant que le fonctionnaire désigné puisse émettre le permis de construction du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT l'appréciation positive du projet par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'il recommande au conseil municipal, d'accepter la demande de modification des plans soumis par le groupe Le Massif en zone Rc-3 ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par M. François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis de construction, de procéder.

ADOPTÉE

Rés.321220

5.23- Secrétariat aux aînés du ministère de la santé et des services sociaux : Participation de la municipalité de Petite Rivière Saint-François à la demande collective coordonnée par la MRC de Charlevoix pour la mise en œuvre des plans d'action MADA, en faveur des aînés

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a effectué récemment un appel à projets dans le cadre du deuxième volet du Programme MADA portant sur la mise en œuvre des plans d'action MADA en faveur des aînés ;

ATTENDU QUE ce volet offre une aide financière additionnelle pour défrayer en partie les frais inhérents à l'embauche d'une ressource dans une MRC admissible afin d'assurer la coordination et le suivi des actions planifiées par les municipalités locales dans le cadre de leurs démarches MADA ;

ATTENDU QUE cette ressource est appelée à exercer un rôle pivot sur le territoire, en coordonnant la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA au bénéfice des aînés, à assurer la concertation et à la mobilisation nécessaire ainsi qu'à veiller aux transferts des connaissances nécessaires à l'adoption des meilleures pratiques ;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté son plan d'action MADA dans le cadre de la Politique MADA de la MRC de Charlevoix 2020-2030 le 13 novembre 2020 et qu'il y a lieu de débiter la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés en 2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite appuyer la demande collective de la MRC de Charlevoix au volet 2 et confirmer sa participation aux travaux qui seront réalisés sous la coordination de la MRC de Charlevoix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François appuie la demande collective de la MRC de Charlevoix au volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA – Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés en vue d'obtenir une aide financière de 75 000 \$ (pour la période 2021-2024) afin d'assurer la réalisation du projet. et qu'elle confirme sa participation aux travaux qui seront réalisés sous la coordination de la MRC de Charlevoix.

ADOPTÉE

Rés.331220

6- Prise d'acte des permis émis en novembre 2019

Il est proposé par Mme Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des permis émis en novembre 2018.

ADOPTÉE

7- Courrier de novembre 2019

RÉPONSE AUX DEMANDES

Commission de toponymie du Québec – Attestation d’officialisation

Chemin des Chênes
Chemin des Épinettes
Chemin des Pins
Chemin Herman
Rue de la Montagne-Secrète

8- Divers

9- Rapport des conseillers(ère)

Publié sur les réseaux sociaux.

10- Questions du public

Transmises au conseil municipal.

Rés.341220

11- Levée de l’assemblée

À vingt et heure heures neuf minutes, la séance est levée sur proposition de M. Jacques Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Gérald Maltais, maire

Francine Dufour, d.g.